

#30

Avril 25

>• îliens

Le magazine de la Communauté de communes de l'île de Ré

LE DOSSIER À 180°

Aides à l'amélioration de l'habitat : voici la marche à suivre – p.9-12

À LA LOUPE

Il y a 80 ans, l'île de Ré enfin libérée ! – p.13

AU QUOTIDIEN

Budget participatif : que feriez-vous avec 40 000 € ? – p.7



Mois de l'environnement

100 animations aux frontières de l'imaginaire

Spectacles, concerts, expériences immersives...

Jusqu'au 1^{er} mai, explorez les liens entre « biodiversité et imaginaire »

>• Découvrez le programme en p.24

LE RÉCAP'



15 JANVIER

Confection de bouillottes sèches pour le premier atelier "do it yourself" de l'année.



25 FÉVRIER

Selfies et dédicaces pour Antoine Cornic à son retour du Vengée Globe.



2-7 MARS

Direction Artouste (64) pour une quinzaine d'ados de 14 à 17 ans avec Ré jeunesse !



20 FÉVRIER

Près de 500 candidats réunis au forum de l'emploi. Un record depuis 2020 !



26 FÉVRIER

87 donneurs de sang pour une collecte exceptionnelle à la Communauté de communes.



8-15 MARS

Plongée dans l'histoire du cinéma pour le public des « P'tits se réveillent ! », à La Maline.

SOMMAIRE

4 • Dans l'actu
p Un défi pour apprendre à manger mieux sans se ruiner

5 • Bonjour... Michel Vaudel
p Il a trouvé la recette pour végétaliser son assiette

6 • Au quotidien
p Tour d'horizon des dernières actus

8 • Initiatives
p L'association un Bateau pour Ré met le cap sur de nouveaux horizons

9 • Le dossier à 180°
p Aides à l'amélioration de l'habitat : suivez le guide !

13 • À la loupe
p Il y a 80 ans, l'île de Ré libérée !

14 • Agenda
p Vos événements en un coup d'œil

16 • L'info des communes
p L'actu des dix villages passée en revue

18 • Préserver notre île
p Entre dunes et forêts, plongez dans le monde des Évières

20 • De vous à nous
p À vos côtés au quotidien, sur l'île et en ligne

23 • Tribune politique



Lionel Quillet

Président de la Communauté de communes de l'île de Ré
Maire de Loix

Édito

Chères Rétaises, Chers Rétais,

Les élus communautaires viennent de voter à l'unanimité le budget général de la Communauté de communes de l'île de Ré pour l'année 2025. C'est évidemment une grande satisfaction car ce résultat traduit l'adhésion des Conseillers communautaires à l'action que nous menons sur le territoire dans le cadre des nombreuses compétences que nous exerçons au service des Rétais : la protection du littoral, le logement, la petite enfance, la jeunesse, l'économie, etc.

Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition de la Communauté de communes, comme c'est le cas depuis 2008. Nos investissements seront encore particulièrement élevés et entièrement autofinancés sans recours à l'emprunt. Parmi eux, citons les acquisitions définitivement actées de terrains à Ars-en-Ré, à La Couarde-sur-Mer et à Rivedoux-Plage destinés à la construction de plus de 80 logements locatifs dans les années à venir. Par ailleurs, les compensations directes versées annuellement aux communes (près de 4.5 millions d'€) demeurent très hautes par rapport à ce qui se pratique dans les autres intercommunalités charentaises-maritimes, sans compter les aides financières attribuées pour les équipements sportifs ou dorénavant celles pour créer des logements. Enfin, le soutien à la vie associative rétaise reste à un niveau important avec plus d'un million d'euros de subventions à près d'une centaine d'associations du territoire.

Notre rigueur et notre maîtrise dans la gestion budgétaire conjuguées à notre volontarisme politique nous permettent, non seulement de mettre en œuvre toutes les actions pour lesquelles nous nous sommes engagés, mais également de préparer l'avenir de l'île de Ré et de ses habitants de manière sereine et confiante. La présentation, à l'été, de notre plan de lutte contre l'érosion travaillé depuis un an, en sera, une nouvelle fois, un parfait exemple.



Manger mieux sans se ruiner : ils ont 6 mois pour trouver la recette

Jusqu'en juin, un défi, auquel participent 10 foyers rétais, est mené sur les territoires de l'Aunis, de l'agglomération rochelaise et de l'île de Ré*. L'objectif : accompagner les participants à mettre plus de produits bio, locaux et de saison dans leur assiette. Le tout, sans se ruiner.

Sur l'île de Ré, dix familles se sont lancées dans l'aventure du « Défi foyers à alimentation positive ».

« L'objectif est de les accompagner vers des habitudes alimentaires plus saines, tant pour leur santé que pour l'environnement, tout en encourageant une agriculture et une alimentation plus biologiques et locales », explique Cécile Giraudeau-Vetter, animatrice du groupe rétais.

Visites d'exploitation et ateliers cuisine

Pour cela, les participants bénéficient d'un accompagnement et de conseils pratiques. Visites d'exploitation, ateliers cuisine, ciné-débats, chantiers participatifs... Plusieurs événements

– « Ludiques et conviviaux » – sont au programme.

Cécile Giraudeau-Vetter détaille : « Ils reposent sur trois axes : informer sur les enjeux liés à l'alimentation durable et les moyens mobilisables à côté de chez soi, expérimenter de manière concrète de nouvelles façons d'agir et observer nos comportements pour évaluer les progrès à réaliser. »

Par exemple, les participants au défi ont, pendant 14 jours, analysé leur budget « courses » au regard de plusieurs critères : provenance et gamme des produits (céréales, légumes...), lieux d'achat (supermarchés, marchés...), etc. Ils reproduiront l'expérience en juin pour évaluer les progrès réalisés.

Un peu de contexte

Le « Défi foyers à alimentation positive » s'inscrit dans le cadre du Projet alimentaire de territoire (PAT) mené à l'échelle des Communautés de communes de l'île de Ré et de l'Aunis ainsi que de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

► + d'infos : www.cdciledere.fr, "Qu'est-ce que le projet alimentaire de territoire ?"

1 Analysez vos achats : la première étape pour dépenser moins et manger mieux ! Quelle part de votre budget est consacrée aux plats préparés ? Aux produits transformés ? Aux produits carnés ? En moyenne, en France, ces derniers représentent 24 % du budget alimentaire. « En consommer moins peut permettre de s'offrir des produits de meilleure qualité », explique Cécile Giraudeau-Vetter.

2 Planifiez vos menus pour éviter les achats superflus.

3 Allez-y pas à pas, avec quelques objectifs faciles à atteindre pour débuter. Par exemple : passer chez le maraîcher une fois par semaine.

Recettes, conseils pratiques... Suivez-nous sur nos réseaux sociaux pour en savoir plus !



« Avant, je ne mangeais pas de chou-fleur de gaieté de cœur »

Parmi les participants au « Défi foyers à alimentation positive », Michel Vaudel, amateur de cuisine traditionnelle française, prend plaisir à découvrir de nouvelles recettes et à végétaliser son assiette.

Chez la famille Vaudel, à Rivedoux-Plage, Brigitte a convaincu Michel de se lancer dans l'aventure du « Défi foyers à alimentation positive ». « Dans mon entourage, de plus en plus de personnes sont sensibles à cette cause, à commencer par ma femme », explique le retraité de 68 ans. « Parce qu'on ne souhaite pas faire deux assiettes différentes et parce que manger mieux relève du bon sens, j'apprends à cuisiner différemment. »

Amateur de cuisine traditionnelle française, les viandes, poissons et plats mijotés ont toujours occupé une place de choix dans son livre de recettes. Avant de participer au défi, le Rivedousais était sceptique « quant à la gourmandise qu'on peut trouver dans la cuisine végétarienne ».

À présent, il est convaincu de pouvoir réduire sa consommation de viande. « Pour m'orienter vers une cuisine plus végétale, il faut qu'elle soit riche en saveurs », précise-t-il.

Michel apprend donc à réutiliser ses restes alimentaires, à préparer les légumes différemment et à découvrir

des épices autrefois confinées au fond du placard. Un exemple ? « Avant, je préparais le chou-fleur à l'eau et je ne le mangeais pas de gaieté de cœur. Maintenant, je le fais rôtir au four avec des épices et c'est très bon. »

Le « Défi foyers à alimentation positive » ayant débuté en janvier, il reste du chemin à parcourir pour faire tenir ces habitudes dans la durée. Mais le cuisinier est optimiste. Les premiers enseignements sont positifs.

Certes, il passe un peu plus de temps aux fourneaux « mais ce n'est pas contraignant si on aime ça, assure-t-il. En plus, ça stimule ma créativité ».

Quant au facteur prix, bien manger « représente un certain coût », selon lui, mais il peut être contrebalancé « en achetant local et de saison ». Surtout, cet investissement est « compensé par le plaisir de faire soi-même et de partager un bon repas avec les proches qui viennent à la maison ». Cerise sur le gâteau : ce plaisir est intact, qu'importe le menu.

À vous de jouer

La recette du chou-fleur rôti au four de Michel

Ingrédients :

- 1 gros chou-fleur coupé en fleurons
- 2 cuillères à soupe de pâte harissa
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 citron pressé
- Sel et poivre
- Persil frais haché



Préparation :

- 1 Préchauffez le four à 200 °C.
- 2 Mélangez la pâte harissa, l'huile d'olive, le jus de citron, le sel et le poivre dans un bol.
- 3 Mélangez les fleurons de chou-fleur avec la préparation.
- 4 Étalez le chou-fleur sur une plaque à pâtisserie et faites-le rôtir pendant 25 à 30 minutes jusqu'à ce qu'il soit doré et tendre.
- 5 Ajoutez du persil haché avant de servir.



Ne jetez pas les feuilles de chou-fleur ! Découvrez comment les faire sauter au wok pour accompagner votre plat.

En bref



200 € pour un vélo électrique

Résidents permanents d'au moins 18 ans : bénéficiez d'une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique effectué chez un vendeur et réparateur implanté sur l'île de Ré (3 000 € TTC maximum).

► + d'infos et faire une demande : www.cdciledere.fr, rubrique « Transports, mobilité ».

Et si vous deveniez comédien ?

Des comédiens amateurs – novices acceptés ! – sont recherchés pour tourner des courts métrages entre avril et septembre. Sur la base de scénarios d'Alice Guy, la première réalisatrice de cinéma, « ils sont tournés avec la compagnie Ilot-théâtre pour mettre à l'honneur le patrimoine rétais », précise Danièle Pétiinaud-Gros, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine.

► + d'infos : cie.ilot.theatre@gmail.com - au 06 87 26 87 96.



Où en est la réhabilitation du quai de la Criée ?

À Ars-en-Ré, les bâtiments du quai de la Criée accueilleront, dès cet automne, un pôle santé (un kinésithérapeute, deux infirmières et un espace de soin partagé indépendant), une salle d'expositions et des commerces : coopérative des sauniers, collectifs d'artistes et d'artisans d'art, chocolaterie... Ces deniers seront « ouverts à l'année », précise Alain Pochon, vice-président délégué à l'économie.



Une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Résidents permanents et secondaires : bénéficiez d'une subvention de 80% du prix d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (300 litres minimum) et de son matériel de raccordement. Cette aide est plafonnée à 300 €. Dépôt des dossiers avant le 1^{er} décembre.

► + d'infos et faire une demande : www.cdciledere.fr, rubrique « Environnement, développement durable ».



Direction le collège à vélo

Au printemps*, des « vélobus » permettront aux élèves de se rendre au collège à vélo en étant guidés (à l'aller comme au retour) par des adultes. Départs de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte, Le Bois-Plage-en-Ré et La Couarde-sur-Mer. « Cette initiative a pour but d'encourager l'utilisation du vélo du quotidien dans un cadre sécurisé. Des ateliers de réparation et de sensibilisation auront également lieu au collège », précise Gérard Juin, vice-président délégué à la jeunesse.

► + d'infos auprès de « Ré Jeunesse », le service « ados » de la Communauté de communes : rejeunesse@cc-iledere.fr – 06 48 71 25 71.

* Les dates ne sont pas connues au moment de l'impression de ce magazine.

À savoir

Cet été, « Ré Jeunesse » organise un stage de sauvetage en mer (ouvert aux adhérents et non-adhérents).

► + d'infos : rejeunesse@cc-iledere.fr – 06 48 71 25 71.

Des permanences pour tout savoir sur le compostage

Pour tout savoir sur le compostage et l'utilisation des biodéchets (épluchures, par exemple), des permanences sont organisées le dernier mercredi de chaque mois. Rendez-vous route du Préau, à Saint-Martin-de-Ré, de 16h à 19h. Possibilité de récupérer un composteur gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile.



Budget participatif : que feriez-vous avec 40 000 € ?

Pour la troisième année consécutive, la Communauté de communes alloue un budget de 40 000 € pour la réalisation de projets imaginés et choisis par les habitants. Voici la marche à suivre.

La règle du jeu est simple. Les habitants - permanents et secondaires d'au moins 12 ans - disposent d'une somme de 40 000 € pour financer un projet imaginé et choisi par leurs soins.

Avec une précision majeure toutefois : « ces projets doivent relever des compétences de la Communauté de communes, autrement dit de son champ d'intervention », explique Jérôme

Dyvrande, en charge du bon déroulement de l'opération. Un exemple ? Les écoles sont des équipements communaux ; la végétalisation de leurs cours appartient donc aux mairies.

Étape 1 17 mai

Un événement pour proposer vos idées

Pour découvrir ces fameuses « compétences » dans lesquelles doivent s'insérer ces propositions citoyennes, rendez-vous samedi 17 mai, à Saint-Martin-de-Ré, au siège de la Communauté de communes. Il se situe au 3 rue du père Ignace. Sur inscription, cette matinée permettra aux participants de réfléchir, ensemble, aux projets à faire émerger pour l'île de Ré et de s'assurer, grâce aux médiateurs présents, qu'ils correspondent aux domaines d'intervention de la Communauté de communes.

Des tables rondes seront organisées et permettront d'établir une liste de projets « réalisables d'un point de vue technique », complète Jérôme Dyvrande.

Étape 2 Juin

Découvrez la liste des projets retenus

Ensuite, leur faisabilité financière sera étudiée par les services de la Communauté de communes. Ce travail sera rendu public lors d'un nouvel événement, en juin**. « Nous expliquerons, de manière transparente, quels sont les projets retenus pour être soumis au vote des habitants ».

Étape 3 Juin - septembre

Votez en ligne
Ces derniers seront accessibles sur www.cdciledere.fr. Une plateforme dédiée permettra de voter pour son projet favori. Tous les résidents permanents et secondaires d'au moins 12 ans pourront participer.

Étape 4 Octobre

Et le lauréat est...



Le projet ayant récolté le plus de voix sera communiqué publiquement en octobre. Sa réalisation débutera à partir du troisième trimestre de l'année 2025.

Pratique

- Pour s'inscrire à l'atelier du 17 mai :
 - en ligne sur www.cdciledere.fr, rubrique Agenda
 - par mail à developpement.durable@cc-iledere.fr
 - Par courrier postal à l'adresse de la Communauté de communes*

Budget participatif n°2 : où en est-on ?

Lauréat du précédent budget participatif, le projet consistant à installer une signalisation photoluminescente sur les secteurs cyclables accidentogènes devrait être réalisé avant l'été. Six secteurs sont concernés comme le Martray,

à Ars-en-Ré, ou la piste longeant la côte, entre Saint-Martin-de-Ré et La Couarde-sur-Mer, au niveau des cabanes à huîtres.

► + d'infos à venir sur www.cdciledere.fr, rubrique « À la une ».



* Écrivez à la Communauté de communes de l'île de Ré - 3 rue du Père Ignace - CS 2800 - 17410 Saint-Martin-de-Ré. ** d'infos à venir sur www.cdciledere.fr, rubrique "Agenda".



Un "Bateau pour Ré" met le cap sur de nouveaux horizons

Créée dans le but de faire naviguer des personnes en situation de handicap physique, l'association un Bateau pour Ré élargit son champ d'action pour embarquer de nouveaux publics à bord.

Dans le sillage de son engagement de toujours, à savoir faire naviguer des personnes en situation de handicap physique, un Bateau pour Ré, qui fête ses 20 ans en 2025, a décidé de mettre le cap sur de nouveaux horizons.

En place depuis la fin d'année 2023, la nouvelle équipe aux commandes vise « un objectif d'accessibilité universelle », explique son président, Thierry Conroy.

« C'est important de partager ce plaisir avec ses proches »

« Nous voulons ouvrir les sorties en mer aux personnes concernées par tous les types de handicaps : mentaux, cognitifs ou sensoriels », énumère-t-il.

Plus encore, l'ensemble des publics dits « empêchés » pourrait prendre le large, à l'image des résidents des Ehpad, par exemple.

Pour les familles des personnes concernées

Parmi les autres évolutions prévues, les familles des publics concernés

pourraient, elles aussi, embarquer à bord.

« Faire naviguer une personne handicapée, c'est bien. Faire en sortie qu'elle navigue avec sa famille, c'est mieux », expose Thierry Conroy, plaidant ainsi pour plus d'inclusion. « C'est important de partager ce plaisir avec ses proches, et pas seulement avec d'autres personnes en situation de handicap. »

Les touristes aussi

Enfin, le troisième élargissement des activités de l'association repose sur l'ouverture des sorties aux personnes qui ne résident pas sur l'île de Ré. « Car eux aussi regardent passer les bateaux sans pouvoir y monter, ajoute Thierry Conroy. Sans faire concurrence aux professionnels du tourisme, cette activité sera proposée à des groupes venant de la part d'associations ».

Pour ces derniers, les sorties en mer seront payantes. Elles demeurent gratuites pour les résidents permanents.

Passagers cherchent skippers

Pour atteindre ses objectifs, l'association peut compter sur la mobilisation de ses

skippers bénévoles. « Mais, ce système atteint ses limites », concède Thierry Conroy.

Depuis l'année dernière, un Bateau pour Ré est entré dans le giron de l'Union rétaise des clubs et associations nautiques (Urcan), qui regroupe les associations nautiques de l'île. « Nous espérons avoir plus de bateaux à disposition. Nous allons travailler avec les associations nautiques pour faire évoluer leurs contrats d'assurance afin de permettre l'accueil de personnes en situation de handicap », conclut le président d'un Bateau pour Ré.

Pratique

► Vous disposez d'un bateau et vous souhaitez accompagner des personnes en situation de handicap ? Votre situation vous permet de bénéficier de ces sorties ? Écrivez à bateau@orange.fr 06 15 29 59 19



Aides à l'amélioration de l'habitat : suivez le guide !

Rénovation énergétique, création de logements locatifs, lutte contre les logements vacants, adaptation à la perte d'autonomie et de mobilité... Plusieurs aides financières sont déployées à destination des propriétaires, occupants comme bailleurs, ainsi qu'aux locataires. Voici comment en bénéficier.

La Maison de l'habitat, la porte d'entrée pour effectuer vos démarches



Étape 1

Je prends contact avec la Maison de l'habitat, par téléphone ou par mail. Un conseiller me guide par téléphone sur les démarches à suivre ou me propose un rendez-vous sur place.

» En pratique...

• Comment ?

La Maison de l'habitat se situe au 8 place de la République à Saint-Martin-de-Ré (ouverture prévue en mai). Appelez au 05 46 29 93 80 ou écrivez à maison.habitat@cc-iledere.fr. Ouverture du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9h à 12h.

• Pour qui ?

Ce service s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs ainsi qu'aux locataires.

• Pour quoi ?

La Maison de l'habitat offre un conseil neutre, gratuit et personnalisé selon votre projet : rénovation globale, énergétique, adaptation face à la perte d'autonomie... Elle vous accompagne dans la réalisation et le financement de votre projet : simulation d'aides, projections financières, conseils juridiques, fiscaux... Des permanences y sont organisées. Pour consulter le programme et prendre rendez-vous : www.cdcciledere.fr, rubrique « Agenda », ou contactez la Maison de l'habitat.



Étape 2

Un conseiller me présente les étapes à suivre, les travaux adaptés à mon projet ainsi qu'un plan de financement. Il me propose une aide à la réalisation de devis. Si besoin, des visites peuvent être effectuées à mon domicile.

» En pratique...

Voici des exemples de travaux pour lesquels des aides existent :

Rénover son logement (dispositif MaPrimeRénov')

Les propriétaires occupants bénéficient d'une aide pour améliorer le confort thermique de leur habitation et ainsi diminuer leurs dépenses d'énergie : isolation des combles, remplacement du système de chauffage, mise aux normes du circuit électrique...

Rénover avant de louer à l'année (dispositif Loc'Avantages)

Pour les propriétaires bailleurs, quatre aides financières existent... à condition de louer à l'année pendant au moins six ans. Parmi elles, le dispositif « Loc'Avantages » porte sur les travaux de rénovation énergétique ou de rénovation (pour les logements dégradés). Ce dispositif prévoit également un crédit d'impôt sur le revenu en fonction du loyer pratiqué.

Adapter son logement à la perte d'autonomie (dispositif MaPrimAdapt')

Propriétaires occupants et locataires aux revenus modestes et très modestes bénéficient d'une aide pour adapter leur logement à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap : installation d'une douche, d'un monte-escaliers...

» Et aussi...

des aides existent pour rénover les logements vacants, loger des apprentis et des travailleurs saisonniers, diviser des grands logements en plus petites unités...

Étape 3

Je réalise mes devis. De son côté, mon conseiller vérifie (et actualise, si besoin) mon plan de financement et m'accompagne dans mes démarches d'aides. Les travaux peuvent commencer !

» En pratique...

Voici des exemples de prise en charge selon vos revenus :

Rénover sa résidence principale (dispositif MaPrimeRénov')

Cette aide de l'État est attribuée sans conditions de ressources. De son côté, la Communauté de communes finance l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les foyers les plus modestes. Exemple : pour des travaux estimés à 60 500 € TTC, les foyers très modestes perçoivent une aide totale de 49 500 € (soit 82 % du montant total). Le reste à charge est de 11 000 €. Pour les foyers modestes, ce reste à charge est de 22 000 €.

Rénover avant de louer à l'année (dispositif Loc'Avantages)

Cette aide est attribuée sans conditions de ressources. Exemple : pour un projet de rénovation globale sur un logement fortement dégradé, le montant des travaux est de 77 000 € TTC. Le propriétaire perçoit une aide de 47 000 € (soit 61 % du montant total). Son reste à charge est de 30 000 €.

Adapter son logement à la perte d'autonomie (dispositif MaPrimAdapt')

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources. Exemple : pour le remplacement d'une baignoire en douche, compter 9 350 € TTC de travaux. Un propriétaire aux revenus très modestes perçoit une aide de 7 450 € (soit 80 % du montant total). Son reste à charge est de 1 900 €. Ce reste à charge est de 4 100 € pour un propriétaire aux revenus modestes.

» C'est quoi, un foyer aux revenus modestes ? Et très modestes ?

À titre indicatif, un foyer de 4 personnes est considéré comme « modeste » lorsque la somme des revenus fiscaux de référence des personnes qui le composent est de 45 234 € maximum (25 285 € pour un foyer dit « très modeste »).



Un parcours pour simplifier vos démarches

Porte d'entrée permettant d'accéder à toutes les aides à l'amélioration de l'habitat, la Maison de l'habitat « permet d'être informé, dès le début, des différentes étapes de son projet, explique Peggy Luton, vice-présidente déléguée au logement. Les bénéficiaires ont toujours le même conseiller. Ils peuvent le contacter directement pour connaître l'avancée de leurs démarches et obtenir des précisions sur celles-ci. »

Aides à l'amélioration de l'habitat



Flashez ce QR code

pour tout savoir des aides à l'amélioration de l'habitat.



* Ces aides sont regroupées sous l'appellation « Pacte territorial FranceRénov'. Elles émanent de l'État et sont, dans certains cas, complétées par des aides de la Communauté de communes et des communes.



"Ces aides sont un vrai coup de pouce"



Après une grande première en 2022, la deuxième édition des « Assises rétaises du logement » s'est déroulée le 20 mars dernier, à La Maline. Les participants ont découvert les aides directes évoquées dans ce dossier (p.9-11) et rencontré les partenaires présents au sein de la Maison de l'habitat.

► Témoignages

Jean-Luc, Sainte-Marie-de-Ré

Il va effectuer des travaux avant de louer à l'année

Propriétaire d'un bien nécessitant des travaux de rénovation énergétique et qu'il souhaite louer à l'année, Jean-Luc a rencontré le Centre régional des énergies renouvelables à la Maison de l'habitat. « J'ai été utilement renseigné sur les financements possibles et la nature des travaux, salue-t-il. Le cumul des aides présentées (lors des Assises du 20 mars) pourrait rendre l'opération réalisable. »

Prochaine étape : un audit énergétique permettra d'évaluer le montant exact du chantier et des aides financières attribuées. Celle-ci sera décisive quant à la suite de son projet. Une chose est sûre : ces aides sont un « vrai coup de pouce et une bonne initiative ».

Sophie, Loix

« Il y a plein de petites maisons vétustes »

Également propriétaire, Sophie est venue aux Assises pour se renseigner sur les aides existantes : « La prise en charge des travaux est conséquente. Il y a plein de petites maisons vétustes sur l'île de Ré qui pourraient être rénovées facilement avant d'être louées à l'année ».

Sophie, en recherche d'un logement

Sécuriser la relation propriétaire-bailleur

À la recherche d'un appartement, Sophie a découvert le rôle joué par Alizés 17. Cette agence immobilière à vocation sociale (AIVS) agit comme un médiateur entre les locataires et les propriétaires. En plus de bénéficier de réduction d'impôts sur les revenus locatifs, ces derniers sont accompagnés, entre autres, dans le choix du locataire et leurs démarches pour se prémunir contre

les loyers impayés, comme la garantie Visale. Recourir à une AIVS « apporte beaucoup de garanties aux locataires et aux propriétaires, commente Sophie. J'espère de tout cœur que cela va permettre de libérer plus de logements à l'année. »

Boris, Sainte-Marie-de-Ré

« Un dispositif qui garantit le paiement des loyers »

La garantie Visale, justement, est l'un des sujets qui a retenu l'attention de Boris, chef d'entreprise sur l'île de Ré. « C'est un dispositif méconnu et qui, pourtant, garantit de manière parfaite le paiement des loyers. Mais, il faut savoir qu'il existe », avance-t-il. Pour cela, les propriétaires intéressés pourront contacter la Maison de l'habitat. Autre facteur important, selon lui : « une démarche pro-active des propriétaires et une prise conscience de leur part, explique-t-il. Car, le logement, c'est ce qui permet de pérenniser des emplois. »



Il y a 80 ans, l'île de Ré enfin libérée de l'occupation allemande

Le 9 mai 1945, l'île de Ré se défaisait du joug allemand. Onze mois après le débarquement en Normandie, elle figure parmi les derniers territoires métropolitains libérés.

C'est l'histoire d'un chapitre long de cinq ans qui, à l'issue d'une interminable attente, se referme enfin, le 9 mai 1945. Celui de l'occupation de l'île de Ré, que les Allemands ont étiré le plus longtemps possible.

Une position stratégique

Retour en arrière. Occupée dès 1940, l'île de Ré est un lieu stratégique. Alors que la construction du Mur de l'Atlantique bat son plein, la batterie Karola-Korakathe est bâtie, à Ars-en-Ré, à partir de 1943. Destinée à protéger le port de La Rochelle, elle est la plus importante pièce du dispositif de défense allemand au sud de la Loire.

Après le débarquement du 6 juin 1944 et à l'aube du second débarquement allié, en Provence, en août 1944, « Hitler transforme certains secteurs côtiers en véritables forteresses afin de rendre imprenables la plupart des ports français », explique l'historien maritimes Jacques Boucard*. Le Sud-Ouest est évacué mais le Führer maintient 16 000 soldats dans la région.

Pour les Rétais, l'enthousiasme lié à la perspective d'une libération prochaine se mêle à la peur, nourrie par le hurlement incessant des sirènes,

d'être les victimes des bombardements alliés sur le port de La Pallice. Pire encore : la population craint de subir les représailles de l'occupant et de la milice, à l'heure où la résistance multiplie ses actions de renseignements.

Une fausse joie d'abord

Acculé de toutes parts, l'occupant sait que l'île de Ré ne tardera pas à lui échapper. En début d'année 1945, les collaborateurs rochelais préparent leur évacuation vers l'Espagne franquiste.

Et le 30 avril 1945, tout s'accélère. Un débarquement se déroule à Oléron, qui sera libérée le 2 mai. Dans la foulée, le colonel américain Schumaker mobilise un commando pour débarquer sur l'île de Ré, sans en avertir le commandement allié. Brandissant les drapeaux tricolores, les Rétais accueillent les troupes avec enthousiasme.

Mais, il n'en va pas de même pour le commandement allié. Craignant la réaction de l'occupant – 2 600 Allemands armés sont encore présents sur l'île – et de perdre sa confiance dans un contexte de négociations, il intime Schumaker de reprendre la mer. Ce qu'il fera, le 8 mai.

Sans conséquence, ce débarquement sera suivi par la signature de l'acte de reddition, le lendemain. À 13h30, le 9 mai 1945, le bataillon de la Libération accoste à Saint-Martin-de-Ré. Les Rétais peuvent ressortir le drapeau français. Pour de bon, cette fois.



► Flashez ce QR code pour connaître le programme des commémorations sur l'île de Ré !

À voir, à lire...

"Histoire de l'île de Ré, des origines à nos jours", par J.Boucard, P.Evel et M.Augeron.

Les numéros 25, 72 et 77 de la revue le "Tambours d'Ars" et le film "Ars à l'heure allemande", comprenant des interviews des témoins de la Libération, par l'Association d'information arsaïse.

* Propos recueillis dans « Histoire de l'île de Ré, des origines à nos jours », ouvrage ayant servi à la rédaction de cet article.



Jeux, spectacles, démonstrations... La fête de la mobilité se remet en selle !

Samedi 24 mai, à Saint-Martin-de-Ré, plusieurs rendez-vous, à la fois festifs et pédagogiques, vont se succéder au parc de la Barbette, de 14h à 18h. Avec un objectif : mettre en avant les alternatives à la voiture thermique.

Organisée pour la troisième année consécutive, la Fête de la mobilité s'affiche comme un incontournable du mois de mai à la formule bien rodée. « Cet événement festif, placé sous le signe des mobilités actives, notamment du vélo, a pour objectif d'inciter le public à découvrir et tester de nouvelles formes de déplacement. Les professionnels seront au rendez-vous : des vendeurs de vélos et de voitures électriques présenteront leurs modèles, offrant au public l'opportunité de tester des solutions adaptées à leurs besoins », résume Lina Besnier, vice-présidente déléguée aux mobilités.

BMX, courses virtuelles et vélos rigolos

Côté animations, plusieurs temps forts vont se succéder. Citons, notamment, un spectacle de BMX ou encore un quizz, avec lots à gagner, évidemment, pour tester ses connaissances sur les mobilités durables.

Tout l'après-midi, participez à des courses de vélo virtuelles – sans manettes de jeux vidéo, tout à la force des mollets ! – et enfourchez les vélos farfelus imaginés et conçus par la compagnie Tandem production. Retrouvez aussi des ateliers pour enfants : jeux en bois, bulles géantes, maquillage, etc.

Des stands d'information et de sensibilisation

En plus de ces temps festifs, plusieurs rendez-vous pédagogiques et informatifs sont au programme.

Pour lever les freins à la pratique du vélo, vous pourrez procéder au marquage de votre monture et participer à des ateliers de réparation afin d'apprendre les gestes élémentaires (démonter une roue, remplacer une chambre à air...) Des parcours de mobilité, rappelant les règles de sécurité à respecter, seront également installés, tout comme des espaces de vente de vélos (musculaires et électriques).

Parmi les autres alternatives à la voiture thermique, vous accéderez à toute l'offre de transports collectifs proposée par la Région, le Département et la Communauté de communes, ainsi qu'à un espace de vente de voitures électriques.

Les temps forts à ne pas manquer

- **Parcours de mobilité à vélo :** 14h30 et 16h30 (durée : 1h)
- **Bulles géantes :** 14h30 et 16h15 (durée : 15 minutes)
- **Quizz sur les mobilités durables :** 15h (durée : 30 minutes)
- **Spectacle de BMX :** 15h30 (durée : 1h)
- **Ateliers d'auto-réparation de vélo :** 16h30 (durée : 1h)



Flashez ce QR code pour accéder au programme complet.

Pratique

+ d'infos à venir sur www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda »

► Balades à vélo, ateliers de remise en selle... À l'occasion de l'initiative nationale « Mai à vélo », retrouvez d'autres événements organisés sur l'île de Ré.

Les rendez-vous à venir

► AVRIL

12 AVRIL

Loix, 9h-13h

Un chantier participatif et une visite guidée

Rendez-vous aux Aromatiques de l'île de Ré.

+ d'infos et réservations : www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda » ou via animation@collectifermesurbaines.fr

15 AVRIL

Saint-Martin-de-Ré, 16h30-18h

Une réunion publique sur le cadastre solaire

Un nouvel outil en ligne, bientôt disponible sur le site internet de la Communauté de communes, permet d'évaluer la pertinence et la possibilité d'installer des panneaux solaires sur son toit ! Pour le découvrir, rendez-vous à la salle Vauban lors d'une réunion publique.

16 AVRIL

Saint-Martin-de-Ré, 10h-12h

Un atelier pour apprendre à gérer ses mails et SMS

Par Martine Kientz, conseillère numérique. Atelier collectif sur réservation au 06 77 57 54 21.

À savoir : d'autres ateliers collectifs sont organisés le 14 mai (pour utiliser sa boîte mail) et le 21 mai (pour se prémunir des arnaques en ligne). Martine Kientz propose également un accompagnement individuel. Service gratuit.

+ d'infos : 06 77 57 54 21.

19 AVRIL

La Flotte (zone ostréicole du Préau),

Un chantier participatif et une visite guidée

Rendez-vous à Aoré, les algues de l'île de Ré !

+ d'infos et réservations : www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda » ou via animation@collectifermesurbaines.fr

25 AVRIL 11h et 17h

26 AVRIL 17h

La Flotte (base nautique)

« Jazz magic »

Magie nouvelle

Par la compagnie Blizzard concept.

+ d'infos et réservations : www.lamaline.net

► MAI

2 MAI 10h et 14h

12 MAI 10h

Salles-sur-Mer

Visitez le centre de tri des emballages

+ d'infos et réservations : www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda ».

16 MAI

La Maline, 20h30

« L'éloge des araignées »

Théâtre / marionnettes

Par la compagnie Rodéo théâtre.

+ d'infos et réservations : www.lamaline.net

17 MAI

Saint-Martin-de-Ré, 9h-13h

Budget participatif : que feriez-vous avec 40 000 € ?

+ d'infos à retrouver en page 7.

Rivedoux-Plage, 10h-12h

Un atelier parents-enfants

Une matinée de jeu gratuite, accès libre.

+ d'infos : www.cdciledere.fr,

rubrique « Agenda ».

21 MAI

Rivedoux-Plage, 9h30-12h30

Participez à un atelier de fabrication de rack à vélos !

Gratuit. + d'infos et inscriptions : www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda ».

23 MAI

La Maline, 20h30

« Le sens de la vie »

Humour

Par Alexis Le Rossignol.

+ d'infos et réservations : www.lamaline.net

24 MAI

Saint-Martin-de-Ré, 14h-18h

Place à la fête de la mobilité !

+ d'infos ci-contre.

29 MAI

La Couarde-sur-Mer, 10h-11h30

Être parent, parlons-en

En co-animation avec l'association Le Bocal, ce café est une rencontre entre parents et enfants de tous âges. Accès libre et gratuit. Rendez-vous au lieu d'accueil enfants-parents, rue Charles de Gaulle.

Cet événement est organisé le dernier jeudi de chaque mois. Prochain rendez-vous le 26 juin.

► JUIN

6 JUIN

Saint-Martin-de-Ré (parc de la Barbette), 20h30

« Le grand bancal »

Cabaret déjanté

Avec le Petit théâtre de pain pour clôturer en beauté la saison 2024/2025 de La Maline !

+ d'infos : www.lamaline.net

14 JUIN

Sainte-Marie-de-Ré, 9h30-12h30

Un café réparation et un atelier de fabrication de cosmétiques pour l'été

Rendez-vous à la salle des tamarins.

+ d'infos et inscriptions (pour le café réparation) : www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda ».

La Couarde-sur-Mer, 10h-12h

Un atelier parents-enfants autour du jeu

Rendez-vous au lieu d'accueil enfants-parents, rue Charles de Gaulle.

19 JUIN

Saint-Martin-de-Ré (3 rue du père Ignace), 14h30

Conseil communautaire

Possibilité d'assister aux débats dans la limite des places disponibles.



Plus d'événements sur notre site Internet : www.cdciledere.fr



Ars-en-Ré

Le batardeau : un rempart essentiel

Arrivé en urgence, ce **batardeau amovible** protège désormais le port d'Ars-en-Ré des inondations. Modulable (+20 cm ou +40 cm), il est une réponse immédiate en attendant les ouvrages du **PAPI 2**, retardés à 2028-2030. Après les trois débordements de 2023-2024, la commune a privilégié cette solution mobile à un muret maçonné. Déployé jusqu'aux marées d'avril, il sera réinstallé selon les risques. Coût total : **400 000 €, financés par la CdC et la commune.**

Rivedoux-Plage

80 ans de la Libération : une semaine de mémoire et de fête

Du 29 avril au 13 mai, la commune célèbre les **80 ans de la Libération** avec une exposition sur la Résistance, des cérémonies officielles et des reconstitutions historiques. Le **8 mai**, une chorale réunira enfants et habitants. Du **8 au 11 mai**, un **camp militaire américain** prendra vie à Sablanceaux. Enfin, le **10 mai**, un **apéro dansant swing** clôturera ces festivités, mêlant mémoire et convivialité.



Le Bois-Plage-en-Ré

Des projets pour la jeunesse en 2025

La commune poursuit son engagement en faveur des jeunes avec deux initiatives phares en 2025.

Pendant les vacances d'hiver, un billodrome a été construit dans la cour de l'école élémentaire pour offrir aux enfants un nouvel espace de jeu ludique favorisant la motricité et les interactions.

Fruit d'un vote scolaire organisé l'an dernier, un bateau a été installé en ce début d'année à la plaine de jeux des Gollandières. Ce nouvel espace d'aventure vise à dynamiser l'espace public et offrir à nos jeunes un lieu de divertissement adapté à leurs envies.



Saint-Clément-des-Baleines

Un nouveau document pour la sécurité des Villageois

Le nouveau DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) vient d'être publié par la commune. Actualisé, plus pratique, plus lisible, il vous présente toutes les consignes à suivre et les bons réflexes à avoir en cas de risques majeurs (submersion, canicule, vents violents, feu de forêt, pollution marine, etc.).

Il est disponible sur le site de la mairie www.saintclementdesbaleines.fr et très bientôt en version papier à l'accueil de la mairie.



La Couarde-sur-Mer

Goisil : dragage et projet de réaménagement en cours

Une nouvelle opération de dragage du chenal de Goisil a eu lieu du 27 mars au 4 avril, lors des grandes marées, après validation de la qualité des vases. Réalisée par le Département avec l'association AMIGO et financée par le budget de la zone de mouillages, elle a coûté 21 948 € TTC.

Par ailleurs, une étude de réaménagement global du site est en cours pour mieux l'intégrer au village, améliorer les accès et créer de nouveaux espaces de loisirs. Sa finalisation est prévue d'ici fin d'année.



Sainte-Marie-de-Ré

Le Printemps au jardin

La traditionnelle expo-vente de fleurs, plantes et ses dérivés aura lieu samedi 26 avril au parc de Montamer de 9h à 18h. L'occasion d'échanger avec des exposants professionnels et de nombreuses associations environnementales. Une journée ponctuée par des ateliers pour petits et grands. Les élus présenteront également les dispositions concernant l'abattage et l'arrachage des arbres sur les espaces publics et propriétés privées à Sainte-Marie-de-Ré.

Réservez cette date et venez faire le plein de fleurs, de plantes, de conseils en jardinage et plus encore.

Plus d'information à la mairie, par mail à info@saintemariedere.fr ou sur notre site Internet www.saintemariedere.fr.

La Flotte



8 mai 1945 - 8 mai 2025

La commune de La Flotte a reçu le label « 80^e anniversaire de la Libération » et va organiser, en partenariat avec l'Amicale des Anciens combattants, une journée de commémoration exceptionnelle alliant expositions de photos et concours de dessins réalisés par les enfants des écoles. Élus, officiels, habitants, associations locales seront rassemblés autour du port pavé et du monument aux morts pour une cérémonie officielle prévue à 12h30 qui sera l'occasion de révéler les noms de 9 Flottais morts pour la France, récemment identifiés.



Saint-Martin-de-Ré

À la découverte des algues : Exposition « Le Peuple des Algues »

La municipalité s'associe à l'exposition itinérante, portée par le Collectif Serres, et présentée dans la cour du musée Ernest Cognacq du 14 mai au 10 juin. Ce projet est soutenu par l'Office Français de la Biodiversité et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Une découverte pédagogique sur les algues et leurs bienfaits est organisée par des producteurs locaux le 17 mai.



Loix

Une voirie réaménagée pour plus de sécurité et de verdure

À l'entrée du village, la réhabilitation de la voirie rue de la Violette a été l'occasion de sécuriser le passage des piétons et des cycles rejoignant la piste cyclable dite piste du sel. L'accotement a été stabilisé pour faciliter cette circulation. Dans le cadre de ces travaux, 200 mètres d'érables champêtres ont été plantés.



Les Portes-en-Ré

Concert rock exceptionnel le 9 mai

La mairie des Portes en Ré organise en partenariat avec les Portes en Fête une **soirée Rock le vendredi 9 mai à 20h dans la nouvelle Salle des Marais de la Prée.**

Avec en 1^{ère} partie, **TÉLÉCAB**, un tribute de Téléphone et en 2^{ème} partie, **Les FORTUNE TELLERS**, certainement le meilleur Tribute des Rolling Stones avec un chanteur, un duo de guitaristes et une section rythmique et clavier qui portent haut les couleurs du Rock'n'roll. En couvrant 5 décennies, ils font la part belle aux albums légendaires du « Greatest Rock'n'roll Band in the World ».

Un concert qui s'annonce exceptionnel grâce aux nouvelles installations mises en place dans la nouvelle salle des Portes en Ré, parmi lesquelles une excellente acoustique.

Entrée : 10€ - Ouverture des portes à 19h - Buvette et restauration - Réservation conseillée au 09 67 44 67 73 ou lesportesenfete@gmail.com.

Contactez votre commune

Ars-en-Ré
05 46 29 40 21
mairie@arsenre.fr

Le Bois-Plage-en-Ré
05 46 09 23 11
mairie@leboisplage.fr

La Couarde-sur-Mer
05 46 29 82 89
accueil@lacouardesurmer.fr

La Flotte
05 46 09 60 13
mairie@lafortte.fr

Loix
05 46 29 01 06
contact@loix.fr

Les Portes-en-Ré
05 46 29 50 56
contact@lesportesenre.fr

Rivedoux-Plage
05 46 09 39 39
mairie@rivedoux17.fr

Saint-Clément-des-Baleines
05 46 29 42 02
mairie@saintclementdesbaleines.fr

Sainte-Marie-de-Ré
05 46 30 21 24
info@saintemariedere.fr

Saint-Martin-de-Ré
05 46 09 38 90
mairie@17410.fr



Entre dunes grises et forêts, plongez dans le monde des Évières

Dans le cadre du Mois de l'environnement, des marches exploratoires théâtralisées sont organisées aux Évières, le 11 et 12 avril. Le but ? Faire connaître l'histoire et la biodiversité de ce lieu, conformément aux objectifs fixés par la Communauté de communes dans son plan de gestion du site.

« L'important ce n'est pas la destination, c'est le voyage », disait l'écrivain Robert-Louis Stevenson. Appliqué au site des Évières, entre Le Bois-Plage-en-Ré, La Flotte et Sainte-Marie-de-Ré, l'adage s'avère parfaitement adapté.

De fait, ne vous pressez pas aux Évières dans l'unique but de gravir le point culminant de l'île de Ré, le peu des Aumonts. Attardez-vous plutôt, au détour des chemins, sur la diversité de ses paysages ainsi que de ses espèces animales et végétales, à la fois témoin de sa richesse écologique et conséquence des activités humaines qui s'y sont succédé.

770 ha de terrains appartenant au Conservatoire du Littoral sont gérés par la Communauté de Communes

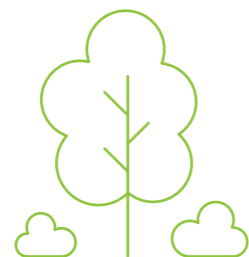
5 plans de gestion sont en cours sur l'île de Ré

Des activités agricoles en dents de scie



À partir du XII^e siècle, les moines de l'abbaye des Châteliers entreprennent un important travail de défrichement de l'île pour y développer des activités agricoles.

À partir de la fin du XIX^e siècle, l'épidémie de phylloxera (un puceron ravageur) impacte sévèrement l'activité viticole. Une fois les vignes arrachées, le site évolue vers de la friche avant d'être remis en culture à partir des années 1960, avec plantation d'asperges et de vignes, jusqu'au début des années 1980.



Vers une politique de préservation



En 1981, après l'abandon d'un important projet immobilier, le Conservatoire du littoral acquiert des parcelles pour préserver cet espace naturel d'exception.

Aujourd'hui, le site se compose d'une clairière, conséquence de l'entretien de la zone centrale par le pâturage de chevaux depuis les années 1980, et d'un boisement de pins et de chênes verts, en périphérie, consécutif à l'arrêt des activités agricoles.



Les parcelles du Conservatoire du littoral étant confiées à la Communauté de communes, celle-ci se charge ensuite de recenser les espèces et les habitats présents, étape préalable à la création d'un « plan de gestion » (lire ci-contre).

Zoom sur le Pipit rousseline



Présent sur l'île de Ré entre mars et la fin de l'été, il fréquente les milieux ouverts tels que les dunes du littoral, les prairies à la végétation rase ou les jachères agricoles. Il est reconnaissable à sa couleur sable. De la taille d'une bergeronnette, son cri est comparable à celui du moineau.

► À savoir

Durant le Mois de l'environnement, la coopérative d'urbanisme culturel Cuesta organise, le 11 et 12 avril, des marches exploratoires et théâtralisées. Jalonnées de performances artistiques, elles permettent aux participants de décrypter les paysages des Évières, de découvrir sa biodiversité et de remonter le fil de son histoire grâce, notamment, à l'évocation d'anecdotes passionnantes collectées auprès des habitants. Sur la base de ce projet artistique, des visites seront organisées prochainement par les écogardes.

► + d'infos et inscriptions :

www.iledere.com, rubrique "Agenda"

Des installations de *land art* sont également visibles jusqu'au 30 avril.

Résultat : sur les 265 hectares de parcelles publiques, 37 habitats sont répertoriés. Parmi eux, deux bénéficient d'une reconnaissance européenne*. Il s'agit des dunes boisées et des dunes grises des côtes atlantiques où poussent l'Immortelle des dunes, la Laïche des sables ou encore l'Orpin brûlant.

Côté faune, 37 espèces d'oiseaux ont été observées, dont 14 espèces nicheuses patrimoniales. L'une d'elles compte parmi les espèces remarquables et menacées : le Pipit rousseline. Les Évières abritent également 14 espèces de mammifères (hérisson, chauve-souris...) ou encore trois espèces d'insectes de fort intérêt patrimonial.

Gisèle Vergnon, vice-présidente déléguée à l'environnement

« Les marches organisées durant le Mois de l'environnement préfigurent la création de sentiers d'interprétation pour sensibiliser les promeneurs à la richesse écologique des Évières. Cette ouverture au public est importante : tout simplement parce qu'on ne peut pas protéger ce qu'on ne connaît pas. »

* Ces deux habitats sont des habitats dits « d'importance communautaire » au regard de la Directive habitat faune et flore de 1992.



3 questions à... Adrien Prenveille

Écogarde de la Communauté de communes en charge du plan de gestion des Évières

► C'est quoi, un « plan de gestion » ?

Cela permet une gestion cohérente du milieu pour une période de dix ans. D'abord, nous dressons un inventaire des espèces et des habitats existants : quoi ? où ? combien ? Au regard de ces observations, nous définissons ce qu'il faut faire pour les préserver.

► Qu'y faisons-nous cette année ?

Préserver ne signifie pas mettre sous cloche. Sans intervention humaine, les milieux prairiaux ont tendance à devenir des forêts. L'un des intérêts écologiques des Évières, c'est sa dune grise. Pour empêcher son recouvrement, nous procédons à des fauches, à du passage de fougères, à de l'extraction de plantes envahissantes ou encore à de l'abattage d'arbres.

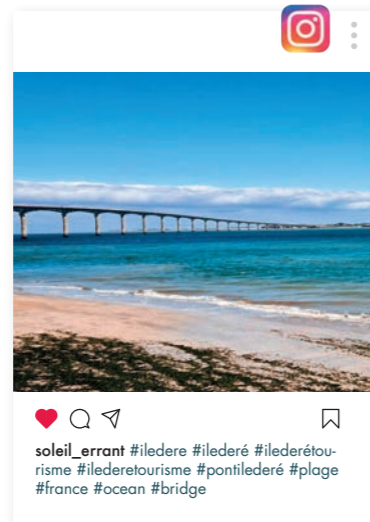
En 2021, un recensement d'oiseaux nicheurs a été réalisé pour évaluer la qualité de leur habitat, et donc l'efficacité des mesures de gestion appliquées.



Flashez ce QR code pour accéder à la vidéo.

► Quels sont les objectifs du plan de gestion des Évières ?

Ils se résument à préserver les dunes grises et les boisements ainsi qu'à conserver un bon équilibre entre ces deux habitats. Ce plan de gestion a aussi pour objectifs d'améliorer de manière continue notre connaissance du site et à le faire connaître au public.



Vu sur les réseaux

@cdciledere

Communauté de communes de l'île de Ré

Partagez avec nous vos plus belles photos de l'île de Ré avec

#cdciledere

Vous avez des questions ? On vous répond !

À propos du survol de l'île pour détecter les déperditions de chaleur des bâtiments, Nathalie demande :

« Ne faudrait-il pas que les habitations soient chauffées, donc occupées, pour que la détection de déperdition thermique s'opère ? »

Le 17 et le 20 février, un avion équipé d'un scanner infrarouge a survolé l'île de Ré pour détecter les déperditions de chaleur des habitations.

Afin de garantir l'efficacité de cette opération, le ciel doit être dégagé et le vol doit être effectué de nuit par temps froid. Pour visualiser les pertes de chaleur, mieux vaut que les radiateurs tournent à plein régime. Au printemps ou à l'été, le taux d'occupation des maisons est plus élevé mais la douceur du climat biaise les

résultats obtenus.

Les survols ont eu lieu les 17 et 20 février, dates pour lesquelles les conditions météo étaient favorables et correspondant aux vacances des zones B (Nantes, Tours, Strasbourg...) et C (région parisienne). En plus des résidences permanentes, de nombreuses résidences secondaires pouvaient donc être occupées.

Ok, mais à quoi ça sert ?

Cette opération permet d'identifier et cartographier les logements les moins bien isolés de l'île. « C'est un premier indicateur », précise Florence Delamarche, responsable du Système d'Information Géographique de la Communauté de communes. L'analyse aérienne permet d'évaluer l'isolation des toits, mais ne prend pas en compte celle des portes et fenêtres ».

Bientôt, ces données seront intégrées dans le Système d'information géographique (SIG), un outil accessible sur le site Internet de la Communauté de communes. Chacun pourra consulter les résultats obtenus pour son logement et accéder aux informations permettant d'effectuer ses démarches d'aide à la rénovation (voir p. 9-12).



Le Système d'Information Géographique (SIG) est un outil essentiel qui permet de mieux comprendre, analyser et planifier notre territoire explique Patrick Rayton, vice-président délégué à la planification. Grâce à une cartographie dynamique et interactive, il rend visibles des données liées à l'urbanisme, l'environnement et à la mobilité.

Bientôt, le cadastre solaire permettra de savoir quelles zones sont susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques.

Pour en savoir plus, rendez-vous à la réunion publique du 15 avril à Saint-Martin-de-Ré (voir p.14)

Ce qu'il faut savoir sur le budget 2025

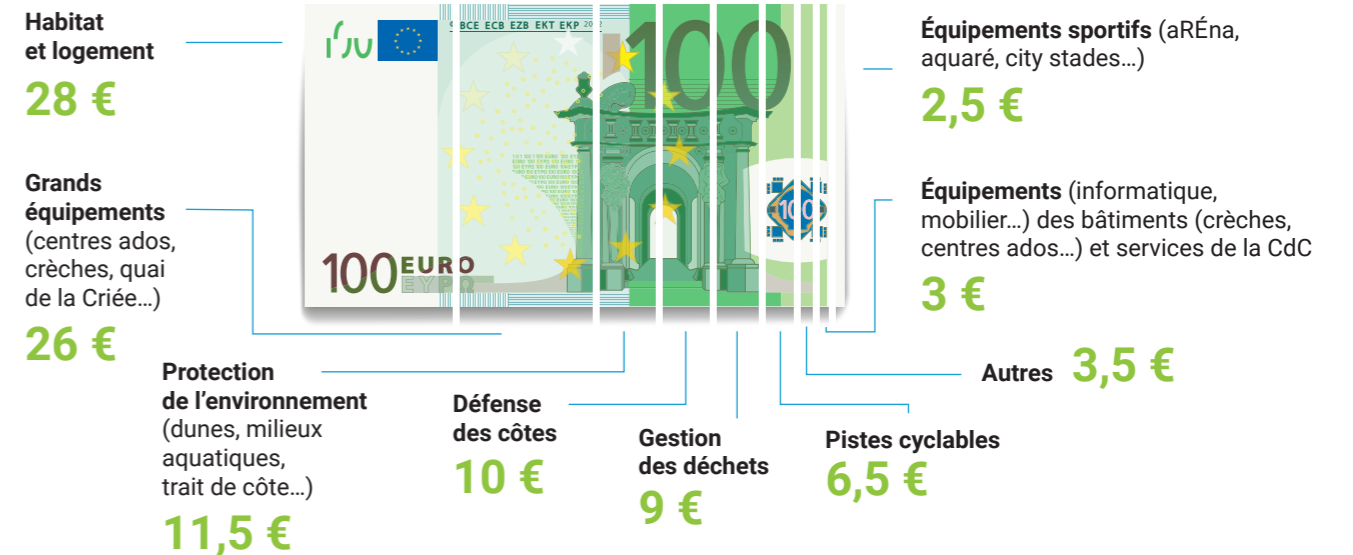
En 2025, les budgets de la Communauté de communes prévoient des dépenses d'un montant total de 74,3 millions d'euros. Voici quelques chiffres clés.

Quels secteurs bénéficient des investissements réalisés ?

En mars dernier, les élus ont voté les budgets de la Communauté de communes pour l'année 2025 « sans prévoir de hausse d'impôts, comme c'est le cas depuis 2008 », précise

Patrice Déchelette, vice-président délégué aux finances. Pour la section « investissements », les dépenses s'élèvent à 17,4 millions d'euros. Voici comment elles sont réparties.

Pour 100 euros investis par la Communauté de communes...



► Habitat, logement

4 887 200 € sont investis pour acquérir les parcelles nécessaires à la construction de logements à loyer modéré et pour financer les mesures du Programme local de l'habitat (aides à la pierre, aides à la rénovation...)

► Grands équipements, bâtiments

4 555 300 € sont investis pour construire, rénover et/ou améliorer des équipements structurants pour le territoire : centres ados, crèches, Quai de la criée...

► Protection de l'environnement

Grâce à l'écotaxe, 1 989 900 € sont investis pour préserver l'environnement (protection des dunes, forêts, marais...)

Un soutien sans faille aux associations

Concernant les dépenses de fonctionnement, près de 1,1 million d'euros de subventions sont attribués à un peu plus de 80 associations du territoire. En particulier dans les secteurs suivants :

► Culture : 446 800 €

Ces subventions ont principalement vocation à développer l'éducation et la création artistique et culturelle, ainsi qu'à soutenir l'organisation de festivals.

► Socio-éducatif : 382 400 €

La crèche associative « Les P'tits drôles », la Verdinière, Ré-Clé-Ré et l'ADMR, qui œuvre pour le maintien à domicile des personnes âgées, figurent parmi les associations les plus subventionnées.

► Sport : 115 500 €

103 500 € permettent d'aider les clubs dans leur fonctionnement quotidien et l'organisation de leurs événements. 12 000 € sont versés pour soutenir les athlètes licenciés dans une association.

La page du GEM



Les bons comptes font les bons partenariats

Depuis 2023, Céline Ageorges occupe le poste de « chargée de mission contractualisations » à la Communauté de communes. Derrière cet intitulé, se cache une fonction essentielle.

En quoi consiste ton travail ?

Il consiste à suivre et à gérer certains contrats qui nous lient à nos partenaires : l'Union Européenne, l'État, la Région, le Département, etc. Nous identifions, ensemble, des points de convergence entre nos politiques pour créer des partenariats qui peuvent déboucher sur des subventions. Parfois, cela implique d'aider les services de la Communauté de communes à réajuster leurs projets pour qu'ils soient compatibles avec les objectifs de nos financeurs.

As-tu des exemples à nous donner ?

Une des compétences de prédilection de la Région est le développement économique, qui est également l'un de nos champs d'action. C'est pourquoi nous finançons, ensemble, la création

de cellules commerciales dans les bâtiments du Quai de la criée, à Ars-en-Ré. Autre exemple : l'élaboration de notre « plan érosion » est cofinancée par l'État car il s'inscrit dans ses objectifs d'anticipation des risques liés au changement climatique.

En quoi ton travail est-il nécessaire et important ?

Si tous les acteurs, la Communauté de communes, l'État ou la Région, travaillaient dans leur coin, nous serions moins efficaces. Mon rôle est de mettre de l'huile dans les rouages, de faire en sorte que l'information circule mieux entre nous et d'optimiser les dépenses publiques. Si une partie d'un projet que nous réalisons peut être financée par un partenaire, nous pouvons dégager une enveloppe plus importante pour en financer un autre.

Quelles sont tes missions au quotidien ?

Je suis de près les projets qui font déjà l'objet de subventions. Je réalise beaucoup de veille, à la fois financière et sur l'actualité publique, pour connaître les possibilités de financements. Je me renseigne sur les subventions et appels à projets des institutions publiques. À titre d'exemple, l'Union Européenne, que nous pensons très éloignée de nos réalités, est en fait très active pour soutenir les projets des territoires. Mais, pour bénéficier de son aide, il faut connaître les dispositifs qu'elle peut mettre à notre disposition.

Le mirage des 20.000 habitants permanents !

Depuis les premières réflexions sur le PLUi, il y a 9 ans, le président de la CdC affiche inlassablement un credo : 20.000 habitants permanents en 2030. Il nous l'a répété lors de ses vœux de janvier dernier. Constance méritoire mais acharnement coupable car ce vœu est irréalisable.

Les faits tout d'abord :

17.915 habitants en 2008, 17.891 habitants en 2022. Il y a donc stagnation démographique : sur ces 14 ans, la population a oscillé entre 17.300 et 18.000 habitants avec des gains ou des pertes selon les périodes choisies. Et surtout, cette stagnation a résisté à d'importantes constructions de logements sociaux.

Les causes ensuite :

- elles sont démographiques : une population moyenne de plus en plus âgée avec, aujourd'hui, 16% de plus de 75 ans, 44% de plus de 60 ans et seulement 23% de moins de 30 ans ; une part importante de résidents secondaires. Le solde naturel de la population permanente est négatif.

- elles sont liées au foncier : des contraintes environnementales et urbanistiques réduisent l'offre de terrains constructibles ; le coût élevé du foncier maintient une forte pression des résidences secondaires sur la construction et rendent celle-ci inaccessible aux jeunes familles ; les investissements locatifs destinés à l'occupation saisonnière se multiplient. Le solde migratoire ne parvient pas à compenser le solde naturel négatif.

- elles sont climatiques : les risques de submersion et l'impact de l'érosion imposent de privilégier la nature sur l'urbanisation.

- s'y ajoutent les lois nationales sur les transmissions et les frais de succession des biens immobiliers qui induisent la vente de résidences principales au profit de résidences secondaires.

Les solutions politiques enfin :

une nouvelle réglementation sur les meublés touristiques et le Programme Local de l'Habitat. Elles viennent malheureusement trop tard car le choix a été fait, il y a une quinzaine d'années en particulier, de privilégier l'attractivité (touristique) sur l'accueil (des habitants permanents) afin de faire vivre notre économie. Trop tard parce que nous manquons de foncier à prix

abordable et que les bailleurs sociaux ont de fortes exigences. Trop tard parce que les multi-proprétaires, encouragés par une taxation avantageuse, sont devenus accros aux locations saisonnières, ce qui laisse penser que certains préféreront vendre leurs biens plutôt que les louer à l'année.

Faisons tout ce que nous pouvons pour loger de jeunes familles mais soyons réalistes : d'ici 2030, nous corrigerons la situation à la marge mais ne modifierons pas la structure de la population. Le seul espoir réside dans l'après 2030 : la révision du PLUi sera terminée et elle pourrait libérer du foncier pour les logements permanents. Cette libération de foncier aurait pu s'opérer dès 2026 si nous avions modifié dans ce sens le PLUi, avant de le réviser. Mais le président de la CdC a préféré annuler cette modification, se contentant d'une révision : 4 années perdues pour le logement permanent. Quel dommage !

Patrick Salez

L'eau sur l'île

Depuis plusieurs années nous sommes en délégation de service public. Notre DSP va prendre fin prochainement.

Le sujet est sérieux, l'eau est une ressource capitale qui va devenir plus rare. Cette ressource nous devons la maîtriser. Sur l'île de Ré, n'ayant aucun captage nous sommes totalement dépendants de la ressource en provenance du continent. La gestion locale est basée sur la distribution de l'eau et également sur le traitement des eaux usées. Le marché arrive à sa fin, pourquoï ne pas imaginer une autre façon de gérer ? En créant notamment une régie publique qui donnerait plus de poids à l'action politique sur la préservation de la qualité et sur la détermination des tarifs pour qu'ils soient incitatifs, sociaux ou les deux à la fois.

Beaucoup de collectivités territoriales ont fait récemment le choix de la création d'une régie.

Chiche, enclenchant une exploration du sujet en créant une commission d'étude pour une future régie publique à l'horizon 2026 sur l'île de Ré.

Didier Guyon

Une 3^{ème} voie sur le pont de l'île de Ré ?

Le projet "Cap sur la mobilité 2019-2024", présenté en conférence de presse en juin 2018, prévoyait initialement une étude d'écoulement du trafic et de faisabilité d'une troisième voie sur le pont de l'île de Ré.

Cependant, cette étude n'a pas été réalisée comme prévu entre décembre 2020 et le printemps 2021.

Pour remédier à cette situation et prendre des décisions éclairées, j'ai demandé au Département de lancer une étude approfondie.

Cette étude comprend deux volets principaux :

1 **Faisabilité technique** : La Direction des Infrastructures du Département évalue les conditions techniques pour l'ajout d'une troisième voie, incluant :

- Une analyse structurelle des charges
- Une définition géométrique complète de la voie
- Une attention particulière aux points de réinsertion, notamment près du giratoire de Sablonceaux et du Belvédère
- Une estimation des coûts du projet

2 **Analyse de l'écoulement du trafic** : Confiée au Bureau d'Etudes CD Via, cette partie examine :

- L'impact de la troisième voie sur les flux de circulation
- Des solutions alternatives pour améliorer la fluidité du trafic
- Des simulations dynamiques du trafic aux heures de pointe
- L'évaluation des gains de temps pour différentes options

L'arrêt récent des travaux de l'autoroute A69 entre Toulouse et Castres marque un tournant important dans l'approche des grands projets d'infrastructure en France. Cette décision souligne la nécessité de :

- Repenser la conception et l'évaluation des projets d'infrastructure
- Placer la protection de l'environnement au cœur des préoccupations
- Privilégier des alternatives moins impactantes pour l'environnement

Dans ce contexte, l'étude sur la troisième voie du pont de l'île de Ré devra probablement intégrer ces nouvelles considérations environnementales pour assurer la pertinence et la durabilité du projet.

Les résultats de cette étude complète sont attendus avant l'été 2025 et nous pourrons alors en débattre ...

Patrice Raffarin

Le groupe GEM est composé de Julie Foulquier, Jean-Pierre Gaillard, Didier Guyon, Patrice Raffarin, Patrick Salez et joignable à gemiledere@gmail.com

Jusqu'au 1^{er} mai, participez au Mois de l'environnement

4 parcours thématiques pour explorer
les liens entre biodiversité et imaginaire...



Licorne, Totoro, Chewbaka... Réels ou fantastiques ?

• Anatomie comparée des espèces imaginaires

17 avril

📍 Saint-Martin-de-Ré

Chewbacca, Spider-Man, Totoro... Découvrez les liens unissant les êtres imaginaires aux espèces réelles qui nous entourent au cours d'une conférence dessinée !

• Les géoglyphes de l'estran

25 et 29 avril

📍 Loix

De simples lignes vues du ciel ou l'héritage d'une civilisation engloutie ? Participez à une sortie nature sur l'estran pour le savoir !



Expérimentez, ressentez... La nature vous envoûte !

• Entre chien et loup

26 avril

📍 Les Portes-en-Ré

Entre chorégraphie, trapèze, musique, poésie et chant, ce spectacle sublimerait la nature environnante et questionnerait la place de l'art dans la préservation de la biodiversité.

• Une initiation à la sérigraphie

26 avril

📍 Saint-Clément-des-Baleines

Essayez-vous à la sérigraphie tout en vous immergeant dans le monde fascinant des nudibranches.



À l'écoute des mélodies sauvages...

• Un réveil sensoriel les pieds dans le sable

19 avril

📍 Les Portes-en-Ré

À l'aube, écoutez les sons de la nature et traversez la forêt avant de savourer un petit déjeuner dans un transat...

• Les oiseaux dans les oreilles

22 avril

📍 Saint-Clément-des-Baleines

Apprenez à identifier les espèces d'oiseaux grâce à leurs chants au cours d'une sortie nature.



Le merveilleux au détour des chemins

À pied ou à vélo, découvrez des œuvres de land art aux 4 coins de l'île de Ré !

Ces temps forts à ne pas manquer !

- 11 avril, Saint-Martin-de-Ré (parc de la barbette)
« Le voyage imaginaire » : spectacle, concert, jeu de piste, mise en lumière du parc...
- 11 et 12 avril, Les Évières – des marches exploratoires et théâtralisées au cœur d'un site naturel d'exception !

Pour plus d'infos
et connaître le programme
complet, flashez ce QR code



Plus d'infos  
www.cdciledere.fr